



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Vehicles & Industrial Products Division
11 Laurier St./11, rue Laurier
7A2, Place du Portage, Phase III
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Remorque à Timon	
Solicitation No. - N° de l'invitation 5P115-150582/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 5P115-150582	Date 2015-12-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HP-925-68581	
File No. - N° de dossier hp925.5P115-150582	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-01-19	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buck, Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur hp925
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3328 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-2953
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Cette modification a pour objet de :

Partie A) Répondre aux questions des soumissionnaires :

Question 1 : Pourriez-vous préciser si à l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.2 : « Basculement manuel », la remorque à timon est à basculement manuel ou si celle-ci peut être dotée d'un dispositif à basculement pneumatique?

Réponse 1 : La remorque peut être manuelle ou à inclinaison pneumatique. Les rampes doivent être à basculement pneumatique. Prière de se reporter au point 1.2 révisé.

Question 2 : À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.10 : « Boîte à outil avec verrou », pouvez-vous préciser si une boîte à outil dans le triangle suffit ou si celle-ci doit être située sur le côté de la remorque? La boîte à outils peut-elle être en métal ou doit-elle être en aluminium?

Réponse 2 : La boîte à outils doit être située dans la section triangulaire de l'attelage. La boîte à outils doit être fabriquée de métal nu, mais doit être peinte comme indiqué au point 1.19. Prière de se reporter au point 1.10 révisé.

Question 3 : À l'annexe A du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.13 « Sangles », pourriez-vous préciser si douze (12) sangles par côté sont requises ou si douze (12) sangles sont requises en tout (soit 6 sangles de chaque côté)?

Réponse 3 : Six (6) sangles de chaque côté sont requises (soit douze [12] sangles au total). Prière de se reporter au point 1.13 révisé.

Question n° 4 : Pourriez-vous préciser si la suspension de la remorque doit être pneumatique ou à ressorts?

Réponse 4 : La suspension peut être à ressorts ou pneumatique. Se reporter au point 1.21

Question 5 : Pourriez-vous préciser si l'espacement des essieux doit être de 60 pouces ou de 72 pouces?

Réponse 5 : Une remorque avec un PNBV de 67 500 lb aura en général une configuration à triples essieux dont l'espacement/l'entraxe est de 54 po. Cependant, si le fournisseur est en mesure de fournir une remorque de configuration différente avec un espacement de 60 po ou de 72 po, celle-ci sera acceptée pourvu qu'elle ait un PNBV de 67 500 lb et une capacité de 55 000 lb, conformément aux exigences.

Question 6 : Pourriez-vous préciser si la queue de castor peut être faite de bois ou si elle doit absolument être faite de fers angles?

Réponse 6 : La portion inclinée de la remorque doit être construite avec le même matériau que la portion plane de la remorque. Les rampes peuvent être fabriquées soit A) à l'aide d'une structure en fers angles avec barres de traction ou B) d'une structure en acier avec surface d'usure en bois dur. Voir point 1.22.

Question 7 : Pourriez-vous préciser combien de rampes sont requises et leur largeur?

Réponse 7 : Deux (2) rampes sont requises, une (1) sur laquelle s'engage la roue gauche et 1 (une) sur laquelle s'engage la roue droite. Chaque rampe doit avoir une largeur minimale de 42 po et une longueur minimale de 5 pi. Se reporter au point 1.23

Question 8 : Pourriez-vous préciser si les rampes peuvent être faites de bois ou si elles doivent absolument être faites de fers angles? Et aussi leur largeur et longueur?

Réponse 8 : Voir les réponses aux questions 6 et 7.

Question 9 : à l'annexe « A » du cahier des charges — Parks Canada, point 1.18, « Chaines ou câbles » : pourriez-vous préciser combien de chaînes de sûreté sont requises et ce qu'elles serviront à attacher (camion, charge ou les deux)

Réponse 9 : Deux chaînes/câbles de sûreté sont requises. Elles serviront à attacher la remorque au camion advenant que cette dernière se détache du camion à la suite d'un bris au niveau de l'attelage. Prière de se reporter au point 1.18 révisé.

Question 10 : Pourriez-vous préciser si la remorque doit être livrée au parc ou si elle peut être livrée au port?

Réponse 10 : La remorque doit être livrée au parc national Terra-Nova.

Question 11 : Pourriez-vous préciser si des rampes à commande pneumatique sont acceptables ou si des rampes hydrauliques avec bloc hydraulique sont obligatoires?

Réponse 11 : Les rampes doivent être à commande pneumatique. Voir point 1.23

Partie B) Modifier les points suivants :

1) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.2

Supprimer :

1.2	• Basculement manuel
-----	----------------------

Remplacer par :

1.2	• Basculement manuel ou inclinaison à commande pneumatique. Les rampes doivent être à inclinaison pneumatique.
-----	--

2) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.10

Supprimer :

1.10	• Coffre à outils avec verrou
------	-------------------------------

Remplacer par

1.10	<ul style="list-style-type: none">Coffre à outils métallique avec verrou. Le coffre à outils avec verrou doit être situé dans la section triangulaire de l'attelage. Le coffre à outils avec verrou doit être peint comme indiqué au point 1.19
------	---

3) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.13

Supprimer :

1.13	<ul style="list-style-type: none">Au moins douze (12) sangles munies d'anneaux en forme de D
------	--

Remplacer par

1.13	<ul style="list-style-type: none">Au moins douze (12) sangles munies d'anneaux en forme de D (six [6] sangles munies d'anneaux en forme de D par côté)
------	--

4) à l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.21

Ajouter :

1.21	<ul style="list-style-type: none">La suspension de la remorque peut être pneumatique ou à ressorts.
------	---

5) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.22

Ajouter :

1.22	<ul style="list-style-type: none">La queue de castor ou la portion inclinée de la remorque doit être construite avec le même matériau que la portion plane de la plateforme.
------	--

6) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.23

Ajouter :

1.23	<ul style="list-style-type: none">La remorque doit être munie de deux (2) rampes, une [1] sur laquelle s'engage la roue gauche et une [1] sur laquelle s'engage la roue droite. Chaque rampe doit avoir une largeur minimale de 42 po et une longueur minimale de 5 pi. Les rampes peuvent être fabriquées soit A) à l'aide d'une structure en fers angles avec barres de traction ou B) d'une structure en acier avec surface d'usure en bois dur. Les rampes doivent être à commande pneumatique.
------	---

Contract No. - N° du contrat
5P115-150582/001/HP
Client Ref. No. - N° de réf. du client
5P115-150582

Amd. No. - N° de la modif.
001
File No. - N° du dossier
hp9255P115-150582

Buyer ID - Id de l'acheteur
hp925
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7) À l'annexe « A » du cahier des charges — Parcs Canada, point 1.18

Supprimer :

1.18	• Chaînes ou câbles de sécurité
------	---------------------------------

Remplacer par :

1.18	• Au moins deux (2) chaînes ou câbles de sécurité
------	---

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)
DEMEURENT LES MÊMES.**